



« Accueil Vélo Ventoux »

Le réseau des professionnels du tourisme à vélo autour du Ventoux





« Accueil Vélo », qu'est-ce que c'est ?

Le référentiel « Accueil Vélo » dans le Vaucluse est une **démarche qualité** mise en place au niveau du département.

> Elle s'inscrit dans le dispositif « **La Provence à vélo** ».

> Elle est mise en œuvre sur chaque territoire partenaire : Ventoux, Luberon, Haut-Vaucluse, Pays des Sorgues, Provence-Rhône-Ouvèze

Pour les touristes à vélo...

- c'est la garantie d'un accueil et des services adaptés à leurs besoins.

Pour les professionnels du tourisme, c'est un moyen :

- de contribuer au développement et à la structuration du vélotourisme autour du Ventoux,
- de se distinguer par un service supplémentaire,
- de valoriser son activité à travers une filière touristique porteuse.

La réseau « Accueil vélo » concerne :

- Les hébergements touristiques
- Les loueurs et réparateurs vélos
- Les OTSI, Points Info Tourisme
- Les sites de visite, activités de loisirs, caves
- Les transporteurs
- Les restaurants et bars
- Les producteurs et artisans
- Les accompagnateurs vélos
- Les agences de voyage



Ces prestataires sont repérables par le logo et le panneau « **Bienvenue ! La Provence à vélo** » mis en place au niveau départemental.

Les professionnels « Accueil Vélo » s'engagent à **respecter les critères énoncés dans le référentiel « Accueil Vélo »**.

Le réseau « Accueil Vélo Ventoux » désigne :

- les professionnels « Accueil Vélo » sur le territoire du Ventoux - Comtat Venaissin - Pays de Sault, engagés dans cette démarche qualité.





Principaux engagements et critères

Engagements communs à toutes les structures

- Signature d'une convention
- Adhésion financière à l'ATDMV

Pour les hébergements

> Prérequis à l'entrée du réseau

- Être situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé ou à moins de 30 min en cas de fort dénivelé
- **Pour les gîtes/meublés** : être classé « Meublé de Tourisme » selon les normes nationales ou labellisé selon les chartes de qualité référencées par l'organisme évaluateur du territoire*.

- **Pour les chambres d'hôtes** : être labellisé selon les chartes de qualité référencées par l'organisme évaluateur du territoire*.

* *Gîtes de France, Clévacances, Fleurs de soleil, et Chambre d'hôtes Référence® pour les chambres d'hôtes*

- **Pour les autres catégories d'hébergements** : être classé selon les normes nationales propres à chaque catégorie (www.classement.atout-france.fr)

> Accueil

- Apporter un accueil personnalisé et attentionné aux touristes à vélo
- Mettre à disposition les informations touristiques et de service utiles à leur séjour
- Être en mesure de les conseiller sur le déroulement de leur séjour
- Offrir la possibilité d'effectuer un départ matinal (7h)
- Avoir des bases d'anglais et/ou d'allemand pour l'accueil des clientèles étrangères

> Services (gratuit ou payant)

- Pouvoir proposer le transfert des bagages au prochain point d'hébergement
- Donner la possibilité de réserver un hébergement ou taxi, etc.
- Offrir la possibilité de laver et sécher le linge
- Mettre à disposition un service de location de vélos et accessoires vélo sur place ou à proximité
- Assurer le dépannage des touristes à vélo hébergés dans l'établissement
- Assurer le transfert arrivée et/ou départ des touristes à vélo
- Faire réviser ses vélos chaque année chez un loueur adhérent au réseau

> Équipements

- Être équipé d'un abri à vélo sécurisé facilement accessible
- Mettre à disposition un kit de réparation complet pour les petites avaries

- Disposer des équipements nécessaires pour le nettoyage des vélos
- Disposer d'un espace réservé pour les voitures en « garage mort »
- Disposer d'une prise électrique de recharge de matériel technologique et vélos à assistance électrique

> Prestations de restauration (sauf campings et gîtes)

- Offrir un petit déjeuner adapté aux touristes à vélo
- Offrir la possibilité de préparer un panier repas pour le déjeuner sur demande du client
- Organiser la possibilité de se restaurer sur place ou à proximité

Pour les loueurs et réparateurs de vélo

> Prérequis

- Pouvoir proposer la location à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé ou à moins de 30 min en cas de fort dénivelé

> Accueil

- Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques et de service utiles à leur séjour dans un espace d'accueil
- Être en mesure de les conseiller sur le déroulement de leur séjour
- Visibilité commerciale : avoir une enseigne valorisant l'activité de location de vélos

> Services

- Contractualiser la location et demander une caution
- Assurer le dépannage des touristes à vélo, clients de votre magasin (gratuit ou payant)
- Être en mesure de fournir des informations spécifiques aux itinéraires cyclables
- Proposer le transfert des bagages, des vélos et des touristes jusqu'au départ et/ou arrivée de la balade (gratuit ou payant)
- Proposer la location à la journée, à la demi-journée et à la demi-journée décalée

➤ En savoir plus

Retrouver le détail des engagements et critères dans le document intitulé

« **Référentiel 2016 Accueil Vélo Ventoux** ».

L'établissement doit être labellisé « Accueil », soit par Inter Rhône (1, 2, ou 3 feuilles), soit par l'OTI Provence Rhône (charte Site remarquable du goût)

L'établissement doit être labellisé « Accueil », soit par Inter Rhône (1, 2, ou 3 feuilles), soit par l'OTI Provence Rhône (charte Site remarquable du goût)

L'établissement doit être labellisé « Accueil », soit par Inter Rhône (1, 2, ou 3 feuilles), soit par l'OTI Provence Rhône (charte Site remarquable du goût)



Principaux engagements et critères

- Travailler en réseau avec les autres prestataires
- Afficher des tarifs de location communs à l'ensemble du réseau par type de vélos

> Equipements

- Proposer un parc à vélo composé de VTC et VTT, de casques homologués (quantité 40 vélos minimum ou à défaut, possibilité de partenariat avec un autre professionnel)
- Renouvellement régulier du parc de vélos
- Disposer d'une prise électrique de recharge (VAE, matériel technologique)
- Avoir une adresse mail
- Participer aux réunions des loueurs de vélo

Pour les OTSI

> Prérequis

- Être situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé ou à moins de 30 min en cas de fort dénivelé

> Accueil

- Apporter un accueil personnalisé et attentionné aux touristes à vélo
- Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques, de service utiles à leur séjour
- Indiquer les parkings courte et longue durée les plus proches
- Indiquer les points d'eau potable et sanitaires mis à disposition des touristes à vélo

> Services

- Être en mesure d'indiquer un service de location de vélos et accessoires vélos à proximité
- Afficher certaines informations (visibles depuis l'extérieur)
- Être en mesure de conseiller le touriste à vélo sur le déroulement de son séjour
- Intégrer le tracé de l'itinéraire cyclo dans les cartes et plans de la commune et documentations de l'OTSI

> Equipements

- Disposer d'un parking à vélo à moins de 300 m
- Mise à disposition d'un point d'eau et de sanitaires à proximité immédiate
- Disposer d'une prise électrique de recharge (VAE et matériel technologique...)

Pour les sites de visite, de loisirs, caves

> Prérequis

- Être situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé ou à moins de 30 min en cas de fort dénivelé

> Accueil

- L'établissement doit être un site de visite ou de loisirs proposant un accueil physique, personnalisé et attentionné
- L'établissement doit être labellisé « Accueil », soit par Inter Rhône (1, 2, ou 3 feuilles), soit par l'OTI Provence Rhône (charte Site remarquable du goût)
- Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques, de service utiles à leur séjour
- L'amplitude d'ouverture du site doit être de 5 mois/an minimum, de mars à octobre

> Services

- Être en mesure d'indiquer un service de location de vélos et accessoires vélos à proximité
- Mettre à disposition un point d'eau potable et des sanitaires dans les espaces communs
- Possibilité de livraison des achats

> Equipements

- Disposer d'un parking à vélo à moins de 300 m
- Disposer d'une prise électrique de recharge (VAE, matériel technologique...)

Pour les transporteurs

> Prérequis

Être situé sur le territoire concerné par le réseau ou à proximité et proposer des prestations de transfert sur le territoire concerné.

> Accueil

- Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques, de service utiles à leur séjour
- Être en mesure de conseiller le touriste à vélo sur le déroulement de son séjour

> Services

- Harmonisation du coût du transport des bagages, des vélos et des touristes à vélo, entre les membres du réseau
- Livraison des bagages avant 17h00

> Equipements

Véhicules adaptés au transport des vélos, des personnes et des bagages



Principaux engagements et critères

Pour les accompagnateurs

> Prérequis

- Proposer des prestations d'accompagnement sur le territoire concerné par le réseau

> Accueil

- Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques et de service utiles à leur séjour (dans un espace d'accueil)

- Être en mesure de conseiller le touriste à vélo sur le déroulement de son séjour

> Services

- Être titulaire d'un Brevet d'Etat ou brevet professionnel à jour

- Posséder une carte professionnelle à jour et un n° de siret

- Afficher des tarifs d'accompagnement « grand public » et des frais de déplacement communs à l'ensemble du réseau à la ½ journée et à la journée

Pour les agences de voyage

> Prérequis

- Proposer des séjours sur le territoire concerné et incluant les membres du réseau

> Accueil

- Être en mesure de conseiller le touriste à vélo sur le déroulement de son séjour

- La période d'ouverture doit être égale ou supérieure à 8 mois

- Avoir des bases d'anglais et/ou allemand pour l'accueil des clientèles étrangères

- Posséder un numéro de licence d'agence de voyage / tour opérateurs

> Services

- Elaborer un carnet de route renvoyant sur les sites à visiter et membres du réseau

Pour les restaurants et bars

> Prérequis

- Être situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé ou à moins de 30 min en cas de fort dénivelé

> Accueil

- Apporter un accueil personnalisé et attentionné aux touristes à vélo

- Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques et de service utiles à leur séjour

- La période d'ouverture doit être égale ou supérieure à 8 mois dans l'année

> Services

- Être en mesure d'indiquer un service de location de vélos et accessoires vélos à proximité

- Être en mesure de fournir des menus adaptés aux touristes à vélo

> Equipements

- Disposer d'un parking à vélo à moins de 300 m

- Disposer d'une prise électrique de recharge de matériel technologique et vélo à assistance électrique

Pour les producteurs et artisans

> Prérequis

- Être situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé ou à moins de 30 min en cas de fort dénivelé

> Accueil

- Apporter un accueil personnalisé et attentionné aux touristes à vélo

- Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques et de service utiles à leur séjour

> Services

- Être en mesure d'indiquer un service de location de vélos et accessoires vélos à proximité

- Proposer de l'eau potable ou indiquer les points d'eau potable et sanitaires mis à disposition

- Possibilité de livraison des achats (gratuit ou payant)

> Equipements

- Disposer d'un lieu d'accueil du public

- Disposer d'un parking à vélo à moins de 300 m

- Disposer d'une prise électrique de recharge (VAE, matériel technologique...)



Pourquoi rejoindre le réseau « Accueil Vélo » ?

Pour bénéficier de l'ensemble des outils et actions de promotion...

Outils de promotion « Ventoux »

- 14 fiches circuits édités en 3 langues FR/UK/NL

Vos coordonnées figurent sur la/les fiches du circuit le plus proche de vous.

- 1 carte « À vélo autour du Ventoux »

Présentation des circuits et professionnels du réseau « Accueil Vélo Ventoux ».

- 1 site Web pour promouvoir la destination

www.destination-ventoux.com

- 40 panneaux d'informations touristiques installés dans les communes autour du Ventoux



Outils de promotion «La Provence à vélo »

- La carte « La Provence à vélo » éditée par l'ADT Vaucluse

- Le Guide « Je me Bouge » édité par l'ADT Vaucluse à 60 000 exemplaires tous les 2 ans

- 1 site Web www.provence-a-velo.fr (refonte prévue en 2015)



Relations presse / Salons

- Participation à des salons grand public nationaux et internationaux

- Participation à des manifestations locales

- Organisation d'Eductours Agences de voyage / Tours Opérateurs

- Organisation de voyages de Presse





Pourquoi rejoindre le réseau « Accueil Vélo » ?

Pour bénéficier de la force d'un réseau et mutualiser les expériences

- Vous serez membres d'un réseau déjà constitué de plus de **100 professionnels pour le Ventoux** et plus de **250 professionnels à l'échelle de « La Provence à vélo »**.
- Vous pourrez échanger sur vos expériences, vos idées lors des temps forts de l'année (assemblée générale, sorties à vélo...)
- Vous bénéficierez des actions et services mis en place par le réseau

Pour bénéficier d'un accompagnement

- dans la mise en œuvre du référentiel et élargir votre palette de prestations
- dans la construction de vos outils de communication
- dans votre commercialisation



Qui anime le réseau « Accueil Vélo Ventoux » ?

L'ATDMV en partenariat étroit avec la CoVe & le SMAEMV



> **L'ATDMV** - Association Touristique Destination Mont Ventoux :
- assure la gestion administrative et financière du réseau « Accueil Vélo Ventoux »,

- coordonne les professionnels lors des manifestations locales,
- assure la gestion du site web www.destination-ventoux.com.

> **Le chargé de mission vélotourisme Ventoux**

- accompagne les prestataires qui souhaitent adhérer à la démarche,
- met en œuvre la stratégie de promotion et de communication,
- assure le suivi des aménagements et équipements pour les vélotouristes.



Comment adhérer ?

Afin d'informer les prestataires désireux de rejoindre le réseau, nous organisons des réunions d'informations au début de chaque année.

Pour adhérer :

- Vous nous faites part de **votre souhait de rejoindre le réseau**
- Nous programmons ensemble un **rendez-vous pour visiter votre structure** et mettre en place votre intégration au sein du réseau « Accueil Vélo Ventoux » (remise du panonceau et de la documentation)
- Vous vous engagez à **respecter la durée d'engagement (3 ans) et le référentiel « Accueil Vélo »**
- Vous remplissez le **bulletin d'adhésion** ci-joint et réglez votre **cotisation annuelle** auprès de l'ATDMV (chèque à l'ordre de l'ATDMV) **avant le 15 mars 2016** pour figurer sur la carte des itinéraires et les fiches circuits.
- Vous adressez les éléments à : ATDMV c/o Mairie 301 Avenue Barral des Baux 84410 Bedoin
- L'ATDMV vous fera parvenir une facture à réception de votre règlement.

TARIFS DES ADHESIONS		
Hébergements touristiques		
Hôtels et hôtels restaurants / Hébergements collectifs	de 1 à 9 chambres	100 €
	de 10 à 15 chambres	125 €
	16 chambres ou plus	150 €
Chambres d'hôtes et gîtes/meublés	1 à 2 chambres/gîtes	50 €
	3 chambres/gîtes et plus	80 €
Campings	de 1 à 30 emplacements	100 €
	Plus de 30 emplacements	150 €
Villages vacances et résidences de tourisme		150 €
Loueurs et accompagnateurs vélo		
Loueur et réparateurs vélos		100 €
Accompagnateurs (sans activité de location de vélos)		80 €
Restaurants & Bars		
Restaurants et Bars		100 €
Sites de visites (musées), de loisirs, caves, producteurs, artisans		
Sites de visite (musées)	Sites de visite à entrée payante	25 €
	Musée ou lieu d'exposition non payant	Gratuit
Caves et domaines viticoles	Domaines viticoles	100 €
	Caves coopératives	150 €
Artisans et producteurs		50 €
Sites de loisirs		100 €
Transporteurs & Agences de voyage		
Taxis et transporteurs		100 €
Agences et Tours opérateurs		100 €
OTSI		
OTSI		Gratuit
Double activité		
Double activités (au sein du même lieu)	Exemple : Gîte(s) + domaine viticole	La cotisation la plus élevée sera retenue en cas de double activité.
Triple activités (au sein d'un même lieu)	Exemple : Gîte(s) + domaine viticole + restaurant	150 €